Résolution présentée par la délégation de la Mauritanie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Création d'un centre de données international pour limiter le terrorisme inter-frontalier

L'Assemblée Générale,

Choquée par les violences de ces groupes et les 231'205 morts liés au terrorisme international entre 2011 et 2021,

Alarmée de l'impact économique du terrorisme à l'échelle mondiale qui s'élève à 621 milliards de dollars en seulement 10 ans,

Rappelant le climat d'insécurité mondiale instauré par ces groupes dont les attaques ne cessent d'augmenter, passant de 4458 à 5226 entre 2020 et 2021, ainsi que les conflits et tensions politiques causées par le terrorisme international,

Observant le déplacement important des groupes terroristes tels qu'Al Qaïda et l'État Islamique entre les nations, notamment au Sahel, au Moyen Orient ainsi que dans d'autres régions du monde,

Soulignant l'importance d'empêcher ces déplacements, afin de lutter contre le fléau du terrorisme international,

Saluant le système PISCES, déjà mis en place en Mauritanie, ainsi que dans 22 autres pays, et ayant fortement participé à réduire les attaques terroristes au point de les éradiquer sur notre territoire depuis 2011,PISCES étant un système états-unien de comparaison et d'évaluation de l'identification personnelle sécurisée placé à tous les postes de frontières en Mauritanie et basé sur des reconnaissances faciales, des empreintes digitales et informations biographiques inscrites dans un système de données à haut débit,

Insistant sur le fait qu'une mise en place internationale d'un système similaire serait bénéfique à l'éradication du terrorisme international et inter-frontalier,

Comprenant qu'il ne serait pas optimal de remettre toutes ces données dans les mains d'un seul pays,

Décide de la création d'un centre de données international de recensement des terroristes installé à toutes les frontières maritimes, terrestres et aériennes permettant la communication entre les pays et l'empêchement de passage des potentiels terroristes ;

- que ce centre de données soit géré par Interpol, l'Organisation Internationale de Police Criminelle ;
- d'encourager fortement les pays membres à y participer dans le but de mettre en place le système le plus performant possible.

Le texte français fait foi